



Communiqué 2022-21 Le 4 mai 2022

Audiences au tribunal administratif du travail (TAT)

Bonjour,

Le débat historique sur le port de l'arme de service, l'accès au CRPQ et la couleur des gyrophares commencera demain au tribunal à Montréal, les deux premiers jours verront les experts rendre leurs témoignages, du côté notre Fraternité, c'est M. Mario Berniqué, qui expliquera son rapport et les liens avec l'emploi de la force et le pourquoi nous devons avoir ces éléments, du côté de l'employeur, c'est M. Rémi Boivin qui a été retenu.

Les autres journées d'audiences sont prévues pour le 1er, 2, 15 et 16 juin. Nous devrions faire témoigner à ce moment 5 contrôleurs routiers qui ont été impliqués soit dans des événements dangereux (Beauce et Saint-Bruno) ou des faits en périphérie du dossier. Le président de l'APPQ a aussi été invité pour attester des façons de faire à la SQ. De son côté, l'employeur a annoncé un seul témoin. Suivront les plaidoiries. D'autres journées pourraient être ajoutées si le besoin s'en fait sentir.

Rappelons que le dossier de l'arme de service et du CRPQ remonte depuis la fin des années 70, malgré des demandes faites et répétées au gouvernement depuis ce temps par la Fraternité, jamais une entité indépendante ne s'est penchée sur ce dossier, et pour arriver à ce tribunal, c'est 10 années de démarches qui ont commencé par un événement provenant du poste de Gatineau, et dans ce sens je tiens à remercier les agents qui l'on supporter depuis ce temps, incluant le directeur syndical, M. Proulx.

Signe de l'importance que revêt les audiences, le procureur général du Québec qui s'est invité dans le débat, représentera les intérêts du MSP, MTQ, SQ et le Contrôleur des armes à feu.

Pour ma part, depuis mon élection en 2006, j'ai consigné, classé et répertorié tous les rapports à cet égard, j'ai fait parvenir d'innombrables lettres ou documents à CRQ qui ont servi au fil du temps à bâtir notre position. De plus, plusieurs rencontres avec le MTQ et

le MSP ont aussi eu lieu depuis 1990. Humainement, tout a été fait pour faire avancer ce dossier, le tribunal représente l'ultime recours.

Comme c'est nous qui avons le fardeau de la preuve et que les enjeux sont importants, plusieurs journées de préparation ont été nécessaires à ce dossier, incluant 5 conférences de gestion avec le tribunal. Le dossier est très volumineux et représente 3410 pages qui visent à supporter nos prétentions, auquel il faut ajouter des documents provenant d'autres sources qui ont été inclus plus récemment.

La sécurité des membres est cœur de ce débat, nous sommes exposés à toutes sorte de situation dangereuse (terrorisme, réseaux sociaux, drogues, recels, mandats, vols, etc.) dont la base de départ est une interception inopinée et non planifiée, et que les procédures et équipements de l'employeur ne suffisent pas, depuis des années, à assurer une protection adéquate. Le but final est d'éviter un mort par manque d'équipement.

À l'aube du début des audiences, je me dois de remercier l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) pour son support indéfectible tant au niveau humain que financier, sans leur soutien, cette cause n'aurait pas cette saveur.

Souhaitons-nous le meilleur des succès.

Merci

Jean-Claude Daignault
Vice-président SST
FCCRQ